Fiche de Données de Sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.03.02 Revue le : 12.03.04

9. Propriétés physiques et chimiques:

Forme: Solide
Couleur: Selon désignation produit
Odeur: Caractéristique

	Valeur/gamme unité méthode
Modification d'état	
Point de fusion:	Non déterminé
Point d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable

Auto-inflammabilitité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.
Densité: à 20° C 0,05 - 0,19 g/cm^3
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble
Teneur en solvants:
Solvants Organiques 0,0%
Teneur en substances solides: 100,0%

10. Stabilité et réactivité:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Substances à éviter: Néant
Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.
Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques:

Toxicité aiguë:
Effet primaire d'irritation:
De la peau: Pas d'effet d'irritation.
Des yeux: Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
Indications toxicologiques complémentaires: En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 0 (Classification propre): En général non polluant.

13. Considérations relatives à l'élimination:

Produit:
Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet: Elimination suivant les produits absorbes.

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives aux transport:

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):
Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):
Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15. Informations réglementaires:

Marquage selon les directives CEE: Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne/ la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Prescriptions nationales:
Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): Néant
Classe de pollution des eaux:
Classe de danger pour l'eau 0 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 0): En général non polluant

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Service établissant la fiche technique:
C.S.B. GmbH Tél.: ++ 49-2151-57 39 79
Alter Schulweg 21 Fax: ++ 49-2151- 57 01 92
D-47809 Krefeld
Contact:

Fiche de Données de Sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.03.02

Revue le : 12.03.04

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise:

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: BLUE PIG® Absorbent Sock
Rough Surface PIG® Absorbent Sock

Producteur/fournisseur:
New Pig Corporation Tel.: ++1-814-684-8450
One Pork Avenue Fax : ++1-814-684-1253
Tipton, PA 16684-0304 USA
Service chargé des renseignements:
Département Sécurité du Produit

2. Composition/informations sur les composants:

Caractérisation chimique
Description: Produit absorbent

Composants contribuant aux dangers: Néant
Indications complémentaires: Toutes ces informations de fiche de donnée de sécurité se rapportent au produit original.

3. Identification des dangers:

Principaux dangers: Néant
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: Néant
Système de classification:
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers secours:

Indications générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie:

Moyens d'extinction: CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
Autres indications: Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles: Non nécessaire.
Mesures pour la protection de l'environnement: Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage/récupération: Recueillir par moyen mécanique.

7. Manipulation et stockage:

Manipulation:
Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Non nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant
Classe de stockage:
Classe VbF: Néant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle:

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Protection respiratoire: Non nécessaire.
Protection des mains: Gants de protection.
Protection des yeux: Non nécessaire.